Délibération n°2026/10/52

VILLE DE DAMPMART (77)

Accusé de réception en préfecture
077-217701556-20261023-20261052-DE
Date de télétransmission : 23/10/2026
Date de réception préfecture : 23/10/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres composant le Conseil : 27
Présents : 19
Votants : 22

SERVICE ÉMETTEUR : SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
ANNÉE : 2026
****

OBJET : ANNULATION DE LA DÉLIBÉRATION N°2026/09/46 AYANT POUR OBJET LA CESSION DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION AD N° 603 À MONSIEUR ROBERT MARTINEAU

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-deux octobre à 20 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur DELPECH Laurent, Maire de Dampmart.

Date de la convocation : 16 octobre 2026

ÉTAIENT PRÉSENTS :	Laurent DELPECH, Maire	Pierre ROGGE
	Aude ZAFOUR, Adjointe	Céline DRAHON
	Jacques POTTIER, Adjoint	Martine MARCHAND
	Catherine ALIBERT BRIGNONE, Adjointe	David GENTIEN
	Pierre CHOFFARDET, Adjoint	Catherine HINARD-PESCHI
	Naïma AHMED-AMMAR, conseillère déléguée	Marcel BEAUDARD
	Jean-Pierre PRIEUR	Christine FALKOWSKI
	Alice VIALARD	Adrien DEVIC
	Kevin FAVRET	Fréderic DENEUCHATEL
	Catherine MILLOT	
ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :	Françoise DARRAS pouvoir Aude ZAFOUR	
	Guy DARRAS pouvoir Laurent DELPECH	
	Najat BROEDERS pouvoir Jacques POTTIER	
ABSENTS EXCUSÉS :	Michel PIRIS	Marie PLEGON
	Myriam CHMELEFF	Fabien MARTINEAU
	Lionel BOQUILLON	

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et l'appel nominal ayant été fait, il a été procédé, conformément à l'article L 2121.15, à l'élection d'un secrétaire de séance dans le sein du Conseil.

Pour la présente session, Madame Aude ZAFOUR ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Accusé de réception en préfecture
077-217701556-20261023-20261052-DE
Date de télétransmission : 23/10/2026
Date de réception préfecture : 23/10/2026

ANNULATION DE LA DÉLIBÉRATION N°2026/09/46 AYANT POUR OBJET LA CESSION DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION AD N° 603 À MONSIEUR ROBERT MARTINEAU

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'annuler la délibération N° 2026/09/46 ayant pour objet la cession de la parcelle cadastrée section AD N° 603 à Monsieur Robert MARTINEAU.

Monsieur le Maire précise que, dans le cadre de la préparation de l'acte authentique de vente, il apparaît nécessaire de compléter et de préciser la motivation de la délibération précitée, notamment concernant les conditions de cession du bien et les éléments permettant de justifier le prix de vente retenu par la commune au regard de l'avis du service du Domaine.

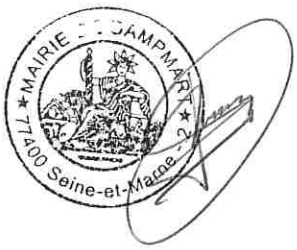
APRÈS en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE d'annuler la délibération n° 2026/09/46 ayant pour objet la cession de la parcelle cadastrée section AD n° 603 à Monsieur Robert MARTINEAU.

FAIT ET DÉLIBÈRE LES JOURS MOIS ET AN SUSDITS ET ONT LES MEMBRES PRÉSENTS SIGNE APRÈS LECTURE

Certifié exécutoire compte tenu de
de la transmission en Sous-préfecture,
le 23 octobre 2026 de la publication
le 23 octobre 2026 en vertu des Lois
des 2 mars et 22 juillet 1982.

Le Maire,



Pour extrait conforme
Le Maire
Laurent DELPECH

